

SPORTIVE SENIORS

Réunion du Mardi 03 Avril 2018

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM CHABAUD, LOUBEYRE, HERMEL, JOYON

Excusé : M. AURIAC

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

WEEK-END DU 14 – 15 AVRIL 2018

REGIONAL 1 :

POULE A –

* Samedi 14 avril 2018 :

N° 23694.2 à 20h00: Clermont 63 Foot (3) / Sp. Chataigneraie Cantal (remis du 17/03/2018)

N° 23660.2 à 18h00 : U.S. Saint Flour / F.C. Velay (remis du 03/02/2018)

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 23672.2 à 15h00 : A.S. Yzeure 03 Auvergne (2) / Ac. Sp. Moulins Foot (remis du 18/02/2018)

POULE B –

* Samedi 14 avril 2018 :

N° 20934.2 à 18h00 : F.C. Echirolles / F.C. Aix les Bains (remis du 17/03/2018)

REGIONAL 2 :

POULE A –

* Samedi 14 avril 2018 :

N° 23803.1 à 18h00 : Arvant-Vergongheon / A.S. Chadrac (remis du 17/02/2018)

POULE B –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 23864.1 à 15h00 : S.A. Thiers (2) / U.S. Brioude (remis du 18/02/2018)

N° 23865.1 à 15h00 : C.S. Arpajon / F.C. Riom (remis du 18/02/2018)

POULE C –

* Samedi 14 avril 2018 :

N° 21376.2 à 18h00 : U.S. Gieres / F.C. Thonon Evian Savoie (remis du 17/03/2018)

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 21412.1 à 15h00 : Ent. S. Tarentaise / F.C. La Côte Saint André (remis du 04/03/2018)

POULE E –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 21281.2 à 15h00 : Mos3r / U.S. Feurs (remis du 04/03/2018)

REGIONAL 3 :

POULE A –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 24347.2 à 15h00 : Montluçon Football (2) / Aulnat Sportif (remis du 04/03/2018)

N° 24395.1 à 15h00 : A.S. St Genès Champanelle / J.S. Saint Priest des Champs (remis du 18/02/2018)

Sous réserve de décision de la Commission Régionale d'Appel Réglementaire du 03 avril 2018 :

N° 24344.2 à 15h00 : Lempdes-Sports (2) / Stade Riomais Condat (remis du 25/02/2018)

POULE B –

* Samedi 14 avril 2018 :

N° 24284.2 à 20h00 : F.C. Cournon (3) / A.S. Nord Vignoble (remis du 03/03/2018)

*Dimanche 15 avril 2018

N° 24327.1 à 13h00 : A.S. Yzeure 03 Auvergne (3) / E.S. Le Vernet (remis du 18/02/2018)

POULE C –

* Samedi 14 avril 2018 :

N° 24216.2 à 20h00 : Bezenet Doyet Foot / U.S. Vic le Comte (remis du 03/03/2018)

*** Dimanche 15 avril 2018 :**

N° 24226.2 à 15h00 : E.S. Saint Mamet / U.S. Murat (remis du 18/03/2018)

POULE D –

*** Dimanche 15 avril 2018 :**

N° 24151.2 à 15h00 : U.S. Saint Flour (2) / F.C. Riom (2) (remis du 04/03/2018)

N° 24149.2 à 15h00 : A.S. Grazac-Lapte / U.S. Sucs et Lignon (remis du 04/03/2018)

POULE F –

*** Dimanche 15 avril 2018 :**

N° 21734.2 à 15h00 : Rhodia Péage / F.C. Péageois (remis du 18/03/2018)

N° 21821.1 à 15h00 : Gs Dervaux Chambon Feugerolles/St Priest Jarez (remis du 18/02/2018)

N° 21789.2 à 15h00 : Portes Hautes Cévennes / F.C. Grigny (match du 04/03/2018)

POULE H –

*** Dimanche 15 avril 2018 :**

N° 21904.2 à 15h00 : J.S. Chambéry / Misérieux Trévoux (2) (remis du 04/03/2018)

N° 21908.2 à 15h00 : S.C. Portes de l'Ain / F.C. Echirolles (2) (remis du 11/03/2018)

POULE I –

*** Samedi 14 avril 2018 :**

N° 21967.2 à 19 h: Annemasse Gaillard / C.S. Lagnieu (remis du 03/03/2018)

*** Dimanche 15 avril 2018 :**

N° 21971.2 à 15h00 : F.C. Cruseilles / Sc Lyon Ouest (remis du 31/03/2018)

POULE J –

*** Dimanche 15 avril 2018 :**

N° 22033.2 à 15h00 : U.S. Annecy Le Vieux / A.S. Montréal La Cluse (match remis du 04/03/2018)

N° 22035.2 à 15h00 : Culoz Grand Colombier / A.S. Saint Priest (3) (match remis du 04/03/2018)

ATTENTION

Les matches des 2 dernières journées de championnat se jouent tous le même jour et même heure.

INFORMATIONS

HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31)

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

L'heure officielle du début des rencontres est fixée au dimanche à 15h00 pour les seniors libres avec possibilité d'un lever de rideau à 13h00, excepté en R1 où elle est fixée le samedi à 18h00.

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre**.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir**.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Recommandation – Afin de prévenir tout incident fâcheux, Il est recommandé de ne pas utiliser la même tablette pour deux matchs successifs ou en même temps. Dans le cas où une seule tablette est disponible, il est impératif que le club recevant s'identifie **avec le même utilisateur** sur les deux rencontres.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

REPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28)

Précisions :

« Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre. »

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

Rappel pour les clubs de N3 –

Les changements de joueurs doivent s'effectuer à l'aide des cartons – mis à leur disposition en début de saison – et sous l'autorité du délégué officiel.

TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter aux dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de LAuRAFoot.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I. ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même, un mail d'information de ce report au service Compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (Attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel : les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

ARBITRES. DELEGUES.

Etre très vigilant dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges à bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison, publié à la page 20 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue.

Il est précisé que tous les classements sont établis à titre provisoire sous réserve des procédures en cours.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement en fin de saison en fonction du total des points accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, est établi par application du barème de points-sanctions pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en sollicitant par écrit le service compétitions de la Ligue.

COURRIERS DES CLUBS

R 3

POULE A :

*** F.C. Chatel-Guyon :**

Le match n° 24370.2 : F.C. Chatel-Guyon / Aulnat-Sportif se disputera le samedi 07 avril 2018 à 20h00 au stade de La Vouée à Chatel-Guyon.

POULE G

*** E.S. Manival St Ismier :**

Le match n° 21870.2 : E.S. Manival St Ismier / Chambéry Sport 73 se déroulera le samedi 28 avril 2018 à 20h00 au stade François Régis Bériot de Saint Ismier.

POULE I

*** U.S. Divonne :**

Le match N° 21993.2 : Rumilly Albanais / US Divonne se jouera le samedi 07 avril 2018 à 20h00 (Impossibilité pour Divonne de jouer à 18h00)

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00. Amende : 25,00€

21286.2 – R2 poule C : BELLEVILLE ST JEAN 1

24333.1 – R3 Poule B : NORD VIGNOBLE AS 1

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre